



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 1^{er} juin 2021

Prêt étudiant : la Caisse d'Epargne Ile-de-France est en première ligne pour soutenir les jeunes franciliens

Depuis le début de la crise sanitaire, les étudiants font face à de multiples difficultés : financement de leurs études, hébergement, emploi... Fidèle à ses engagements sociaux et sociétaux, la Caisse d'Epargne Ile-de-France démontre son engagement en proposant des offres de prêts adaptées aux besoins individuels des jeunes.

Pour tous les étudiants ou apprentis de 18 à 28 ans, la Caisse d'Epargne Ile-de-France renouvelle le crédit à 0% : remboursable sur 10 ans maximum et pour un montant compris entre 500 et 5 000€. Cette offre, créée durant la période de crise sanitaire, permettra aux étudiants et apprentis de traverser cette année plus sereinement.

Pour les étudiants sans caution parentale, la Caisse d'Epargne Ile-de-France adopte une mesure exceptionnelle en prenant en charge les frais de garantie BPI France*. Cette mesure représente une économie pouvant aller jusqu'à 660€ par étudiant.

De plus, l'enveloppe allouée aux Caisses d'Epargne par BPI France est en augmentation de 66% et le montant du prêt maximum passe ainsi de 15 000€ à 20 000€. Ce prêt étudiant est remboursable sur 10 ans maximum avec un différé partiel ou total, possible, jusqu'à 60 mois. **Ces évolutions nous permettent d'accompagner davantage de clients qui ne disposent pas de caution personne physique (parent, ...) dans leur entourage, pour le financement de leurs études.**

Attachée à ses valeurs humaines et sociétales, la banque francilienne a mis en place le **Microcrédit d'urgence COVID étudiant à 0% jusqu'à 3 000 €, avec Parcours Confiance** (structure dédiée aux micro-crédits à la Caisse d'Epargne Ile-de-France). Cette offre est destinée aux étudiants de 18-28 ans pour financer leurs besoins quotidiens de première nécessité, y compris de trésorerie et leur permettre de surmonter cette période difficile.

Aucune garantie personnelle ou caution d'un tiers. Ni de frais de dossier. La durée de remboursement est comprise entre 6 et 48 mois.

La Caisse d'Epargne œuvre depuis 2020 à apporter des solutions concrètes, d'intérêt général, aux jeunes. Par exemple, depuis plusieurs mois, nous soutenons l'**association AGORAé** qui gère des épiceries solidaires pour les étudiants, à Paris.



« Etre utile à l'économie du territoire, prend tout son sens à la Caisse d'Epargne Ile-de-France : aucun Jeune ne doit renoncer à ses projets d'avenir pour des raisons économiques. Nous mettons en place des solutions pour chaque jeune francilien, à chacune des étapes importantes de leur vie. Avec plus de 650 000 clients de moins de 28 ans qui nous font confiance, notre priorité est de les soutenir dans cette période difficile, à travers plusieurs offres de financement et une approche personnalisée pour les aider à aborder le plus sereinement possible leur avenir », déclare Jérôme Moisan, Directeur du développement de la banque de détail de la Caisse d'Epargne Ile-de-France.

*** Critères d'éligibilité du Prêt étudiant avec la garantie BPI France**

- Être étudiant âgé de moins de 28 ans
- Être de nationalité française ou ressortissant de l'Union européenne
- Financement d'un diplôme de l'enseignement supérieur français

Sous réserve d'acceptation de la Caisse d'Epargne Ile-de-France.

CONTACTS PRESSE

Caisse d'Epargne Ile-de-France
Stéphanie Dupuis - 06 35 20 28 72
Sonia Jocitch – 06 24 74 29 91
presse@ceidf.caisse-epargne.fr

À propos de la Caisse d'Epargne Ile-de-France :

Banque régionale coopérative, première actionnaire du Groupe BPCE, elle exerce son activité depuis plus de 200 ans et finance tous les domaines de l'économie et l'ensemble des acteurs de l'Ile-de-France : collectivités locales, logement social, entreprises, institutionnels, particuliers et professionnels. La Caisse d'Epargne Ile-de-France regroupe un réseau de 430 agences et 30 centres d'affaires, répartis sur l'ensemble du territoire francilien ainsi qu'une Banque Privée. Elle compte 5 000 collaborateurs et 3 millions de clients dont 700 000 sociétaires. Elle accompagne le développement de trois filiales : La Banque BCP, la Banque de Tahiti et la Banque de Nouvelle Calédonie. Toutes nos actualités [ici](#)

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :     